

Durée	Public(s) concerné(s)	Prérequis	Nombre de stagiaires	Niveau concerné
1/2 journée, soit 3 h30 d'enseignement	Toute personne dont le domaine d'activité comprend le transport de marchandises dangereuses.	Aucun sous réserve d'une bonne maîtrise de la langue dans laquelle est dispensée la formation (Nous contacter si besoin)	12	ADR

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable :

- De connaître les prescriptions générales de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses ;
- De connaître les risques et dangers présentés par les marchandises dangereuses au cours du transport y compris au cours du chargement et du déchargement ;
- Sensibilisation aux procédures à suivre pour la manutention dans des conditions de sécurité et les interventions d'urgence ;
- Sensibilisation à la sûreté.

Référentiel	Chapitre 1.3 de l'ADR.
Titres et qualités du formateur	Formateur AMAXTEO. Il est formé aux techniques pédagogiques via une formation de formateur
Moyens pédagogiques	Exposé sur diaporama ; Remise d'un support de formation ; Evaluation des connaissances en fin de session.
Modalités pédagogiques	Echanges avec le formateur et autres stagiaires ; Atelier pratique concernant une situation liée à l'activité des stagiaires Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient.
Lieu de la formation	Sur un de nos centres AMAXTEO ou en INTRA ENTREPRISE
Document délivré à la suite de l'évaluation	Une attestation de formation nominative est délivrée suite à la validation des compétences par le stagiaire selon les modalités d'évaluation décrites ci-après et sous réserve d'avoir suivi l'intégralité de la formation.

Formation théorique

- Les marchandises dangereuses :
 - Origine, nature, familles de produits ;
 - Caractéristiques et dangers.
- Exigences de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses :
 - Classement des matières, codification ;
 - Conditionnement et emballage ;
 - Marquage et étiquetage des colis ;
 - Interdiction de chargement en commun ;
 - Signalisation des véhicules ;
 - Documents réglementaires.
- Prévention des risques :
 - Equipements de protection ;
 - Protocole de sécurité.
- Manutention, chargement et déchargement de matières dangereuses.
- Sensibilisation à la sûreté.
- Responsabilités des acteurs du transport :
 - Responsabilité de l'emballer, du chargeur, de l'expéditeur, du transporteur ;
 - Sanction en cas d'infraction ;
- Marquage et étiquetage.
- Rôle et missions du conseiller à la sécurité.

Evaluations des objectifs

- Evaluation des connaissances par un QCM avec un minimum de 50 % de bonnes réponses